

Planche 0 - Comptes utilisés dans les planches 1 à 11	
4012	Fournisseurs - Achats de biens et de prestations - Exercice courant
4112	Familles - Frais scolaires - Exercice courant
452.	Service à comptabilité distincte (EPLÉ avec personnalité juridique)
4713	Tickets repas des commensaux
4718	Autres recettes à classer
4721	Dépenses payées avant ordonnancement
5112	Chèques bancaires à l'encaissement
5132	Compte-courant (EPLÉ avec personnalité juridique)
5151	Compte au Trésor
5159	Chèques Trésor à payer
531	Caisse
543	Régie d'avances
585	Virements internes de fonds
6062	Manuels scolaires
70621	Produits scolaires - forfaits

PLANCHE N°1 Paiement d'un mandat par virement

Exemple : achat de manuels scolaires

		EPLÉ							
		6062		4012		5159		5151	
n° opération		100,00		100,00		100,00			
1									
2								100,00	
3									100,00

n° opération	
1	Prise en charge du mandat par le comptable
2	Paiement par virement
3	Enregistrement au retour du relevé d'opérations sur le compte de dépôt de fonds au Trésor

Observations :

Ce schéma est applicable à tout établissement ayant la personnalité juridique, qu'il soit siège ou non de l'agence comptable. Toutes les opérations sont enregistrées dans la comptabilité de l'établissement concerné par la dépense.

La comptabilité de l'établissement support de l'agence comptable ne retrace pas ces opérations lorsqu'elles concernent un établissement rattaché.

PLANCHE N°2 Encaissement d'un chèque pour règlement d'un titre de recettes émis.

Exemple : Encaissement d'un chèque de 450 euros au titre des frais de demi-pension

		EPLE			
n° opération	70621	4112	5112	5151	
1	450,00				
2		450,00	450,00		
3			450,00	450,00	

n° opération
1
2
3

Prise en charge du titre de recettes par le comptable

Remise du chèque à l'encaissement

Enregistrement au retour du relevé d'opérations sur le compte de dépôt de fonds au Trésor

Observations :

Ce schéma est applicable à tout établissement ayant la personnalité juridique, qu'il soit siège ou non de l'agence comptable. Toutes les opérations sont enregistrées dans la comptabilité de l'établissement concerné par la recette.

La comptabilité de l'établissement support de l'agence comptable ne retrace pas ces opérations lorsqu'elles concernent un établissement rattaché.

PLANCHE N°3 Encaissement et décaissement de numéraire pour l'établissement support de l'agence comptable

Exemple : Encaissement de 35 euros (vente de tickets repas) et décaissement pour achat au comptant 20 euros

SIEGE DE L'AGENCE COMPTABLE : EPLE A			
n° opération	531	4713	4721
1	35,00		35,00
2		20,00	20,00

n° opération
1
2

Encaissement de 35 euros à l'agence comptable

Décaissement de 20 euros par le comptable

Observations :

Ces opérations en comptabilité retracent des encaissements et des dépenses concernant l'EPLE support de l'agence comptable.

Celles-ci seront régularisées dans la comptabilité de l'ordonnateur de l'EPLE support de l'agence comptable (émission d'un titre de recettes de 35 euros et d'un mandat de 20 euros).

Il n'y a pas de changement par rapport à la situation antérieure à la réforme des comptes de DFT.

PLANCHE N°4 Suivi de la trésorerie (numéraire) de chaque établissement de l'agence comptable

n° opération	SIEGE DE L'AGENCE COMPTABLE : EPLE A		ETABLISSEMENT RATTACHE : EPLE B	
	531	452.	5132	
1	650,00			
2		150,00		150,00

n° opération
1
2

Solde "brut" de la caisse

Solde net des disponibilités en numéraires de l'EPLE rattaché

Observations :

Les comptes 5132 et 452. retracent désormais les soldes et mouvements de numéraire effectués au titre de l'EPLE rattaché. Ainsi les soldes de ces comptes indiquent les disponibilités en numéraire de l'EPLE rattaché, dans la caisse du comptable. Le montant de l'encaisse en numéraire de l'établissement support de l'agence comptable est obtenu par différence entre le solde du compte 531 et celui des comptes 452. Ici les disponibilités en numéraire de l'EPLE A sont de 500,00 euros et celles de l'EPLE B sont de 150 euros.

PLANCHE N°5 Encaissement et décaissement de numéraire au siège de l'agence comptable pour le compte d'un établissement rattaché

n° opération	SIEGE DE L'AGENCE COMPTABLE : EPLE A		ETABLISSEMENT RATTACHE : EPLE B	
	531	452.	5132	4721
1	650,00	150,00	150,00	4718
2	10,00	10,00	10,00	
3	30,00	30,00	30,00	30,00
4	670,00	170,00	170,00	

n° opération
1
2
3
4

Solde des comptes de trésorerie **avant** les opérations d'encaissement et de décaissement.
 Décaissement par le comptable de 10 euros pour une menue dépense de l'EPLA B
 Encaissement par le comptable d'un paiement de 30 euros pour une recette de l'EPLA B
 Solde des comptes de trésorerie **après** les opérations d'encaissement et de décaissement.

Observations :

En application du principe de l'unité de caisse, le compte 531 n'est mouvementé que dans la comptabilité de l'établissement siège de l'agence comptable : il retrace les mouvements et le solde du numéraire dans la caisse du comptable, quelle que soit son origine ou sa destination.
 Toutefois les comptes 452. et 5132 enregistrent les mouvements et le solde des opérations en numéraire de l'établissement rattaché. Ils n'enregistrent plus les autres opérations financières.

PLANCHE N°6 Approvisionnement en numéraire de la régie d'avances d'un EPLE rattaché à partir de la caisse du comptable. Hypothèse 1 : solde du compte 5132 insuffisant.

Exemple : le comptable doit reconstituer l'avance du régisseur à hauteur de 1000 euros, le solde du compte 5132 est insuffisant.

n° opération	SIEGE DE L'AGENCE COMPTABLE : EPLE A		ETABLISSEMENT RATTACHE : EPLE B				
	531	452.	5132	543	585	5151	
1	850,00	0,00	0,00			8 000,00	
2	1 000,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
3					1 000,00		
4		1 000,00	1 000,00	1 000,00			
5	850,00			1 000,00		7 000,00	
		Solde	Solde		Solde		

n° opération	1	2	3	4	5
1	Soldes des comptes de trésorerie avant les opérations décrites				
2	Approvisionnement de la caisse du comptable en numéraire à partir du compte de DFT de l'établissement rattaché (retrait d'espèces à la Trésorerie)				
3	Constatation du mouvement de retrait au compte Trésor de l'EPLB au retour du relevé Trésor				
4	Approvisionnement de la régie à partir de numéraire prélevé dans la caisse du comptable				
5	Solde des comptes à l'issue des opérations décrites				

Observations :

Dans cet exemple le comptable ne détient, dans sa caisse, pas suffisamment de numéraire "appartenant" à l'EPLB pour approvisionner la régie d'avances. Afin de ne pas rendre crédeur le compte 5132, la caisse est approvisionnée en numéraire à partir d'un retrait auprès de la Trésorerie locale en prévision de la reconstitution de la régie d'avances.

PLANCHE N°7 Approvisionnement en numéraire de la régie d'avances d'un EPLE rattaché à partir de la caisse du comptable. Hypothèse 2 : solde du compte 5132 suffisant.

Exemple : le comptable doit reconstituer l'avance du régisseur à hauteur de 1000 euros, le solde du compte 5132 est suffisant.

n° opération	SIEGE DE L'AGENCE COMPTABLE : EPLE A		ETABLISSEMENT RATTACHE : EPLE B	
	531	452.	5132	543
1	2 500,00	1 500,00	1 500,00	
2	1 000,00	1 000,00		
3			1 000,00	1 000,00
4	1 500,00	500,00	500,00	1 000,00

n° opération
1
2
3
4

Soldes des comptes de trésorerie **avant** les opérations décrites

Enregistrement du décaissement dans les écritures de l'EPLE support et de l'établissement rattaché

Enregistrement de l'approvisionnement de la régie

Solde des comptes **après** les opérations décrites

Observations :

Dans cet exemple le comptable détient dans sa caisse suffisamment de numéraire "appartenant" à l'EPLE B pour approvisionner la régie d'avances.

PLANCHE N°8 Versement de la caisse aux comptes de DFT

Exemple : le montant de la caisse, constitué de 1400 euros au titre de l'EPLÉ support de l'agence comptable et de 400 euros au titre de l'EPLÉ rattaché, est versé sur chacun des comptes de DFT.

n° opération	SIEGE DE L'AGENCE COMPTABLE : EPLÉ A				ETABLISSEMENT RATTACHE : EPLÉ B			
	531	452	585	5151	5132	585	5151	
1	1 800,00							
2	1 400,00		400,00					
3	400,00		1 400,00		400,00			
4				1 400,00		400,00		
5				1 400,00				
	Solde		Solde	1 400,00	Solde	Solde		
				1 400,00	400,00	400,00	400,00	400,00

n° opération	SIEGE DE L'AGENCE COMPTABLE : EPLÉ A				ETABLISSEMENT RATTACHE : EPLÉ B			
1	Soldes des comptes de trésorerie avant les opérations décrites							
2	Versement de l'encaisse au profit du compte de DFT de l'EPLÉ A : enregistrement au compte 585 en attente de la confirmation par la trésorerie							
3	Versement de l'encaisse au profit du compte de DFT de l'EPLÉ B : enregistrement au compte 585 en attente de la confirmation par la trésorerie							
4	Enregistrement aux comptes 5151 du versement de la caisse après retour des relevés Trésor							
5	Solde des comptes à l'issue des opérations décrites							

Observations :

Le solde des comptes 452, et 5132 permet de connaître le montant en numéraire contenu dans la caisse du comptable au titre de l'établissement rattaché (cf. planche n°4).
Le compte 585 (mouvements internes de fonds) est utilisé dans la comptabilité de chaque établissement pour assurer le transfert de l'encaisse vers les comptes de DFT.
A l'issue des mouvements, les fonds versés sur les comptes DFT sont comptabilisés au 5151, le compte 531 est soldé, de même que les comptes 452, et 5132 (numéraire appartenant à l'EPLÉ rattaché) ainsi que les comptes de transfert 585.

PLANCHE N° 9 Reprise en bilan d'entrée du bilan de sortie

Observations :

En application du **principe d'intangibilité du bilan de sortie**, les bilans d'entrée au 1er janvier 2008 seront identiques aux bilans de sortie au 31 décembre 2007, ainsi **les soldes des nouveaux comptes 5151 dans les EPLE rattachés** ne seront pas saisis par la contrepartie du compte 890, mais seront saisis en opérations courantes comme présenté sur les planches suivantes.

PLANCHE N°10 : Approvisionnement des nouveaux comptes de dépôt de fonds au trésor de chaque EPLE et enregistrement comptable (hypothèse 1 recommandée).

Exemple : les derniers bordereaux de paiements et de remise de chèques à l'encaissement étaient individualisés par EPLE, les services de la TG dénouent les opérations sur les comptes de DFT des EPLE concernés à partir des indications initialement données par le comptable.

n° opération	SIEGE DE L'AGENCE COMPTABLE : EPLE A				ETABLISSEMENT RATTACHE : EPLE B			
	5157	5112	5159	452	5132	5157	5112	5159
1	45 000							
2		1 400	2 000	1 200	1 200	1 400		
3			300					
4				300		300		
5							300	
6			500					500
7				500				
8							300	
9		2 500				500		500
10	2 500							
11		1 500				1 200		
12	44 600							
		Soledé	Soledé	Soledé	Soledé	Soledé	Soledé	Soledé

n° opération	
1	Bilans d'entrée au 1er janvier 2008 repris selon les bilans de sortie au 31 décembre 2007 dans la comptabilité de l'EPLE A et de l'EPLE B
2	Approvisionnement du compte de DFT de l'EPLE B conforme à l'état de ventilation des soldes remis par l'agent comptable au TPG
3	Ecriture d'équilibre dans la comptabilité de l'EPLE B pour conserver la correspondance 452 / 5132 et prise en compte de l'approvisionnement de son compte de DFT par le TPG
4	Transfert dans la comptabilité de l'EPLE B du montant du compte 5112 le concernant
5	Ecriture d'équilibre dans la comptabilité de l'EPLE B pour conserver la correspondance 452 / 5132
6	Transfert dans la comptabilité de l'EPLE B du montant du compte 5159 le concernant
7	Ecriture d'équilibre dans la comptabilité de l'EPLE B pour conserver la correspondance 452 / 5132
8	Enregistrement du relevé d'opérations Trésor dans la comptabilité de l'EPLE B : le compte DFT est approvisionné des 300 € (chèques à l'encaissement de l'EPLE B)
9	Enregistrement du relevé d'opérations Trésor dans la comptabilité de l'EPLE B : le compte DFT est prélevé des 500 € (chèques à payer de l'EPLE B)
10	Enregistrement du relevé d'opérations Trésor dans la comptabilité de l'EPLE A : le compte DFT est approvisionné des 2.500 € (chèques à l'encaissement de l'EPLE A)
11	Enregistrement du relevé d'opérations Trésor dans la comptabilité de l'EPLE A : le compte DFT est prélevé des 1.500 € (chèques à payer de l'EPLE A)
12	Soldes des comptes après les opérations décrites

Explication des soldes des comptes repris en bilan d'entrée de l'EPLE A :

- 5112 : 2 800,00 euros (débiteur)
- 1) bordereau de chèques remis en 2007 à la TG concernant l'EPLE support : 2 500,00 €
- 2) bordereau de chèques remis en 2007 à la TG concernant l'EPLE rattaché : 300,00 €
- 5159 : 2 000,00 euros (créditeur)
- 1) Bordereau de paiement remis à la TG en 2007 pour des dépenses concernant l'EPLE support : 1 500,00 €
- 2) Bordereau de paiement remis à la TG en 2007 pour des dépenses concernant l'EPLE rattaché : 500,00 €

Explication de l'opération n°2 :

Ce montant de 1400,00 euros correspond à la "ressource brulée" de l'EPLE B, elle s'explique ainsi :

1400 (trésorerie versée sur le nouveau compte de DFT de l'EPLE B) = 1200 (bilan de sortie) + 500 (paiements en attente de traitement par la TG) - 300 (encaissements en attente de traitement par la TG)

PLANCHE N°11 : Approvisionnement des nouveaux comptes de dépôt de fonds au trésor de chaque EPLE et enregistrement comptable (hypothèse 2).

Exemple : les derniers bordereaux de chèques à l'encaissement et les chèques ou disquettes de paiement émis fin 2007 n'étaient pas identifiés par l'EPLE, il faut les régulariser sur 2008 au fur et à mesure des retours des relevés Trésor dans les écritures de l'établissement support de l'agence comptable puis dans les écritures de chacun des EPLE rattachés.

n° opération	SIEGE DE L'AGENCE COMPTABLE : EPLE A				ETABLISSEMENT RATTACHE : EPLE B			
	5151	5112	5159	452	5132	5151	585	5159
1	45 000			1 200				
2		2 800	2 000	1 400	1 400	1 400		
3								
4	2 800			300				
5		2 800	300					
6					300	300	300	
7			300					
8								
9	2 000		2 000	500				
10								
11	500							
12								
13				500				
14	44 600	Soldé	Soldé	Soldé	Soldé	1 200	Soldé	Soldé

1	Bilans d'entrée au 1er janvier 2008 repris selon les bilans de sortie au 31 décembre 2007 dans la comptabilité de l'EPLE A et de l'EPLE B
2	Approvisionnement du compte de DFT de l'EPLE B conforme à l'état de ventilation des soldes remis par l'agent comptable au TPG
3	Ecriture d'équilibre dans la comptabilité EPLE B pour conserver la correspondance 452 / 5132 et prise en compte de l'approvisionnement de son compte de DFT par le TPG
4	Enregistrement du relevé n° 1 d'opérations Trésor dans la comptabilité de l'EPLE A : le compte DFT est approvisionné du montant de tous les bordereaux de chèques à l'encaissement pour 2.800 €
5	Ecriture de transfert du montant des chèques à l'encaissement concernant l'EPLE B, par l'émission d'un chèque à payer par l'EPLE A : 300 €
6	Ecriture d'équilibre dans la comptabilité de l'EPLE B pour conserver la correspondance 452 / 5132
7	Enregistrement du relevé n° 2 d'opérations Trésor confirmant le paiement du chèque dans la comptabilité de l'EPLE A : le compte DFT est prélevé des 300 €
8	Enregistrement du relevé n° 2 d'opérations Trésor confirmant le paiement du chèque dans la comptabilité de l'EPLE B : le nouveau compte DFT est approvisionné des 300 €
9	Enregistrement du relevé n° 3 d'opérations Trésor dans la comptabilité de l'EPLE A : le compte DFT est prélevé de tous les chèques à payer pour 2 000 €
10	Remboursement par l'EPLE B des chèques émis et prélevés sur le compte DFT de l'EPLE A pour 500 €, par l'émission d'un chèque à payer par l'EPLE B
11	Ecriture de transfert du montant des paiements transmis concernant l'EPLE B : 500,00 euros
12	Enregistrement du relevé n° 4 d'opérations Trésor dans la comptabilité de l'EPLE A : Réception du remboursement effectué par l'EPLE B pour 500 €
13	Enregistrement du relevé n° 4 d'opérations Trésor dans la comptabilité de l'EPLE B : le nouveau compte DFT est prélevé des 500 €
14	Soldes des comptes après les opérations décrites

Pour l'explication des soldes des comptes repris en bilan d'entrée de l'EPLE A et de l'opération n°2, se reporter à la planche n°10